N° 3704 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 30 Mars 1900

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille
PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Horrible Drame Conjugal à Roubaix

L'ETAT et les Collèges communaux

M. Ermant, député, vient, au nom de la commission de l'enseignement, de déposer un rapport tendant à augmenter dans une large proportion la participation de l'Etat accordée aux collèges communaux.

Avant d'indiquer les conclusions du rapport, nous devons faire connaître certains côtés intéressants de la question.

Le 24 janvier 1899, cinquante députés déposaient une proposition de loi tendant à ce que la subvention annuelle accordée aux collèges communaux qui est actuellement de 3.851,581 francs, soit portée à 7.000.000 fr.

L'augmentation de l'ancien chiffre avait pour but d'assurer le paiement par l'Etat de l'ensemble des traitements du personnel enseignant des collèges ; le projet laissait seulement à la charge des communes, l'entretien des bâtiments.

Ainsi, l'Etat paye intégralement les dépenses afférentes à l'enseignement supérieur ; depuis la loi du 19 juillet 1889, le traitement des instituteurs est supporté par le trésor public. Au contraire, en ce qui touche l'enseignement secondaire, il reste pour une forte partie — celle des collèges — à la charge des villes.

A ce dernier point de vue, voici quelques chiffres relatifs aux collèges du Nord et du Pas-de-Calais.

A Avesnes, pour 112 élèves (dont 68 internes et 44 externes) la subvention annuelle de l'Etat, en nous basant sur 1898, est de 18296 francs ; celle de la ville est de : 16.812 francs.

A Cambrai, pour 293 élèves (113 internes 180 ext.) l'Etat alloue seulement 17,352 fr. la commune paye 49,644 francs.

A Cassel, sur 75 élèves (25 internes, 50 ext.) l'Etat verse 4.450 fr. ; la commune 3.405 francs.

Au Cateau, sur 94 élèves (17 int. 77 ext.) la subvention de l'Etat est de 9.350 fr. celle de la commune atteint 16.063 fr.

A Condé, pour 83 élèves (21 int. 62 ext.) l'Etat verse 7.062 fr., la commune 15.259 francs.

A Dunkerque pour 388 élèves (65 int. 323 ext.), la subvention de l'Etat est de 19,225 fr., la part de la commune s'élève à 51,893 fr.

A Maubeuge (153 élèves dont 70 int, et 73 ext.), l'Etat accorde 13,349 fr., la commune paye 22,587 fr.

Au Quesnoy (138 élèves dont 77 int. et 59 ext.), l'Etat verse 15,150 fr., la ville 11,388 fr.

A Saint-Amand (99 élèves comprenant 1e int. et 81 ext.) la subvention de l'Etat est à peu près égale à celle de la commune (11,516 fr. d'une part,11,253 fr. de l'autre).

A Arras (271 élèves dont 98 int. et 173 ext.) la part de l'Etatest de 11,436 fr.,celle de la ville atteint 49,767 fr.

A Béthune, à Boulogne et à Calais, les subventions de l'Etat sont respectivement de 14,351 fr., 13,506 fr., 13,199 fr.

Les sacrifices financiers des communes sont pour chacune de ces villes dans l'ordre où nous les avons placées, de : 21,000 fr., 46.800 fr., 38,429 fr.

Revenons à l'analyse de la proposition de loi :

L'Enseignement secondaire est donné en France par 107 lycées et 228 collèges communaux ; la totalité des charges incombant aux lycées est supportée par l'Etat ; en ce qui concerne les collèges, la plus forte partie de la charge est laissée aux communes.

Les collèges sont inquiets de la répercussion qu'aura sur les budgets communaux, la suppression des droits municipaux sur les vins et les boissons hygiéniques et les auteurs de la proposition de Janvier 1899 estimèrent avec raison que le législateur de 1897 n'a pas songé qu'il faisait ainsi disparaître la principale ressource faisant vivre les collèges.

Il est à craindre dans ces conditions, que certains traités arrivant prochainement à expiration, et liant les collèges à l'Etat qui les subventionne trop faiblement ne puissent plus être renouvelés.

C'est en se basant sur l'ensemble de ces considérations que la Commission de l'Enseignement propose, non pas de mettre toutes les dépenses des Collèges à la charge de l'Etat, mais d'augmenter dans une large mesure, la subvention accordée actuellement pour ces derniers.

L'examen détaillé de la répartition des subventions nous entraînerait trop loin, aussi nous bornerons-nous à exposer les conclusions du rapport.

Le rapporteur dit tout d'abord avant de formuler la proposition de loi acceptée par le gouvernement :

« Rappelons que, s'il est essentiel de soutenir les collèges communaux, de les mieux armer, au moins au point de vue financier, contre des concurrences redoutables, il importe aussi de ne pas perdre de vue que l'effort des contribuables a une limite qu'il convient de ne pas franchir. Il ne faut pas oublier non plus que l'Etat fera pour les lycées et pour les collèges, si l'on applique à ces derniers établissements le système nouveau proposé dans ce rapport, un sacrifice financier s'élevant à environ 25 millions.

» Si, à ce chiffre, on ajoute les dépenses faites par les villes et les départements, on arrive à 4 millions, on atteint le total de 27 millions sur lequel le seul enseignement secondaire des garçons, et encore dans sa limite actuelle, prélève le tiers de compte les frais du premier établissement, d'intérêts et d'amortissements supportés par les villes pour les édifices restant leur propriété.

La commission formule une proposition de loi d'après laquelle :

— Chaque collège aura droit à une subvention annuelle égale à 40 0/0 du déficit résultant de l'excédent de ses dépenses *sur ses recettes*.

— Un supplément d'allocation sera attribué à chaque collège dans la limite maxima de 25 0/0 du déficit.

— Enfin un complément d'allocation pourra être attribué à certains collèges dans la limite de 10 0/0 du déficit.

— Pour la création des emplois nouveaux, l'Etat interviendra dans la proportion de 50 0/0.

Si, malgré cette augmentation de subvention, certaines villes refusaient de créer un collège d'une utilité reconnue, le ministre serait autorisé à traiter avec le département, ou avec une société, ou même avec un particulier.

Mais les établissements créés resteraient, bien entendu, soumis aux mêmes programmes et aux mêmes inspections que les autres collèges.

Tel est, dans ses grandes lignes, l'analyse de la proposition présentée hier à la Chambre par la commission de l'enseignement.

Il résulte de ce qui précède que l'Etat ne prendra pas à son compte toutes les dépenses relatives aux collèges communaux.

Son intervention ira, dans certains cas, jusqu'à 75 p. 0/0, mais seulement pour des collèges placés dans des conditions exceptionnelles.

La proposition de loi indique toutefois que les compléments de traitement des professeurs, par suite d'une élévation sur place à une classe supérieure, n'interviendra pas dans le compte du déficit et resteront comme précédemment, à la seule charge de l'Etat.

Ce n'est pas encore, comme on voit, l'unification du régime financier pour les *trois enseignements, mais la proposition*, si elle est votée, réalisera un progrès appréciable.

Cent cinq Conseils municipaux ont demandé à l'Etat de faire rentrer les dépenses des collèges dans le budget de l'instruction publique.

Ces Conseils ont fait remarquer qu'il existait une inégalité incontestable dans le traitement financier des collèges comparé à celui des lycées.

Puisque c'est l'Etat qui paye pour ces derniers établissements et puisque les citoyens d'une ville pourvue d'un collège payent à la fois, pour les lycées des autres départements et pour leur propre collège communal, pourquoi n'existe-t-il pas une réciprocité complète ?

Les impôts payés à Cambrai, subventionnent les lycées de l'Est, de l'Ouest et du Midi ; pourquoi les régions subventionnées ne coopéreraient-elles pas dans une certaine mesure,aux dépenses du collège de Cambrai ?

La question a été posée. Elle a été résolue incomplètement par la Commission ; mais enfin, un premier pas sérieux a été fait dans la voie de l'unification du système financier concernant l'enseignement.

Il paraît que nos ressources budgétaires ne nous permettent pas mieux pour le *présent*.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

On dit...

Un facteur décoré. — Les journaux de la Nièvre annoncent que M. François Bodin, facteur rural à Chaluzeau-sur-Allier, prendra sa retraite, après vingt-neuf ans de services administratifs.

M. François Bodin est peut-être le seul facteur qui soit chevalier de la Légion d'honneur. Il fut décoré, pour faits de guerre, en 1870, par le général Faidherbe.

***

Influence des détonations répétées sur l'oreille. — Le docteur Muller a constaté que les officiers et sous-officiers faisant l'instruction du tir pendant de longues périodes, deviennent souvent partiellement sourds et sont atteints de bourdonnements.

***

Une excellente mesure de M. Millerand.

Mme Caroline Bertillon, docteur en médecine de la Faculté de Paris, récemment promue officier de l'instruction publique, vient d'être nommée médecin de l'administration des postes et télégraphes.

Les mensonges de la «Dépêche»

« A Lire le *Progrès du Nord*, dit la *Dépêche-Nouvelliste*, il n'y aurait pas d'affaire plus importante que l'affaire assez banale de M. Rolland. »

Nous n'avons jamais rien dit de semblable. C'est encore là, de la part du journal clérical, une fausse appréciation de notre attitude.

Nous nous sommes bornés à relever les habitudes mensongères par lesquels la presse clérical-nationaliste s'efforce de jeter le discrédit sur les républicains.

Et nous constatons que la *Dépêche* se dérobe en essayant, suivant sa coutume, de masquer sa retraite par de jésuitiques insinuations.

Nous lui avons demandé si elle admettait la façon dont le prétendu jury d'honneur de M. Moutier avait été constitué : et elle ne répond pas.

Nous lui avons dit que cet étrange jury d'honneur était exclusivement composé de cléricaux-nationalistes, et que parmi eux se trouvait un de ces grands patriotes genre *Echo*, *Dépêche* et *Croix*, qui a fait opter son jeune fils pour la nationalité belge.

Et elle ne trouve pas un mot à dire à ce sujet.

Nous avons dénoncé à l'indignation de tous les honnêtes gens l'odieuse accusation de fortification portée par la *Dépêche* et par la *Croix* contre les honorables magistrats du tribunal de Lille.

Et la *Dépêche* garde encore le silence.

Elle ne retrouve la voix que pour nous dire, à propos de la façon dont elle a tronqué la dernière lettre de M. Rolland : « N'en avez-vous jamais fait autant ? »

Eh ! bien, nous répondons formellement : « Non, nous n'avons jamais, après avoir publié des colonnes d'attaques contre un adversaire, tronqué les documents qu'il avait cru devoir servir à sa défense ; non, nous n'avons jamais accumulé à ce point contre les amis de la *Dépêche*, les mensonges, les calomnies, les insinuations méchantes et perfides ; non, nous n'avons jamais apporté dans nos polémiques pareille mauvaise foi et pareille déloyauté. »

Et nous mettons la *Dépêche* au défi de prouver le contraire.

G. R.

Horrible Meurtre
RUE D'ITALIE
à Roubaix

Un père de famille qui cherche à tuer sa femme et ses filles. — Arrestation du meurtrier. — Son cynisme.

Hier matin, à sept heures un quart, la population rue d'Italie et tout le quartier de la rue de Mouvaux ont été mis en émoi par une triple tentative de meurtre accomplie dans des circonstances absolument tragiques.

Un mauvais ménage

Après avoir été veuve de Willems, Mme Louise Taghon, actuellement âgée de 49 ans, née à Leitem (Belgique), le 13 novembre 1851, épousait, il y a onze ans environ, Rossel Auguste-Gustave, né à Bruges, le 22 février 1854.

Ils s'unissaient avec Rossel, Mme Louise Taghon avait quatre filles de son premier mariage : Mlles Léontine Willems, ayant actuellement 22 ans; Clémentine, 20 ans, Valentine, 18 ans, Albertine, 17 ans.

Du second mariage naquit une fillette, Hélène Rossel, âgée actuellement de 10 ans 1/2.

Clémentine travaille rue Cuvelle, chez M. Wibaux; Albertine, chez M. Derregaucourt, rue du Grand-Chemin.

Après quelques mois de mariage, le ménage se gâta.

Rossel buvait et maltraitait sa femme et ses belles-filles. Des scènes multiples avaient lieu, au cours desquelles Rossel proférait toujours des menaces de mort à l'adresse des siens.

Il y a un an, le ménage vint s'établir 4, rue d'Italie, montant la cave en épicerie-buvette qui ne tarda pas à être fortement achalandée.

Dans les moments où il ne faisait pas la noce Rossel parcourait la ville, vendant du poisson qu'il portait dans un panier.

Les querelles devenaient plus fréquentes que Louise et ses filles refusaient carrément à Rossel de l'argent pour faire la noce, fatiguées d'être battues, maltraitées et menacées de mort, les femmes mirent Rossel à la porte, il y a de cela neuf mois.

En quittant le *numéro 4 de la rue d'Italie*, Rossel qui est grand gaillard vint loger 23, Place du Trichon, dans une chambre du cabaret Soête.

C'est en vain qu'il chercha à plusieurs reprises à se remettre avec sa femme, celle-ci et ses enfants refusèrent toujours, ne voulant plus rien avoir de commun avec celui qui les maltraitait.

Le 20 mars dernier, Rossel quittait l'estaminet Soête vint loger à la « Nouvelle Cité d'Or », 54, rue de Charles de-Fer, estaminet tenu par M. Agathon Petit.

La chambre était triste, morose, parlant peu, comme absorbé par les projets criminels hantant son cerveau.

La préméditation

Le vendredi 16 mars, vers quatre heures de l'après-midi, Rossel arriva en voiture chez sa femme, 4 rue d'Italie.

Il pénétra dans la buvette et ne trouva que Valentine, laquelle le pria de sortir, sa mère étant absente.

Pendant les courts instants où le père et la belle-fille s'entretinrent, des voisins eurent le temps d'aller dire à Mme Rossel que son mari était chez elle.

Mme Rossel accourut et aida sa fille à mettre l'importun à la porte.

En sortant, Rossel dit en regardant durement les deux femmes : « Vous aurez bientôt votre affaire. »

Samedi dernier, guettant rue de Mouvaux, Rossel vit venir sa femme et la poursuivit grâce à l'intervention des voisins, ce jour-là, tout se borna encore à des menaces.

LE DRAME

L'épicerie que tient Mme Rossel, rue d'Italie, 4, est proprement installée.

La porte d'entrée donne directement dans le magasin. Un petit couloir fait d'un côté par le mur, de l'autre par la porte de l'escalier des chambres donne accès dans un petit salon-salle à manger de trois mètres sur trois.

C'est là que le drame a eu lieu.

Une porte simulant une armoire conduit dans l'arrière-cuisine.

Partout de l'ordre, de la propreté.

Hier matin, Rossel se découcha si six heures moins le quart et prenant son panier de marchand de poisson, un couteau-couteau de boucher, long de 36 centimètres 1/2, avec une lame effilée de 23 centimètres, un manche fort, qui lui servait à débiter sa marchandise, arme terrible, s'en alla en disant à ses compagnons d'hôtel : « Aujourd'hui c'est maigre, je m'en vais au minck chercher du poisson pour aller le vendre ». Il ne paraissait nullement surexcité.

A sept heures un quart, le marchand de poisson qui n'était pas allé au « Minck » pénétrait soudain dans l'épicerie de la rue d'Italie.

Sa femme Louise Taghon, sa belle-fille Léontine Willems et sa jeune fille Hélène Rossel étaient dans l'arrière-cuisine. Mlle Valentine Willems qui s'occupe de la vente se trouvait au magasin et les deux autres : Mlles Clémentine et Albertine à leur travail.

Ayant son panier au bras gauche, Rossel entre, donc dans le magasin, le traverse pour se trouver dans la pièce du milieu au moment où Mlle Valentine arrivait pour l'expulser et que, attirées par les cris de Valentine, Mme Rossel, Léontine et Hélène, arrivait de la troisième pièce arrivaient aussi dans la place du milieu.

Se voyant au milieu de toutes ces femmes qu'il haïssait de mort, Rossel fit un pas de côté, se trouva devant la porte qui donne accès dans le magasin et là, barrant la route à quiconque, dit froidement en regardant ses victimes « A cette heure je suis si ; vous n'allez plus faire vos malins » (textuel).

Avant que les malheureuses qui s'attendaient à une scène sinon un prévoir qu'il s'agissait de leur vie, Rossel avait plongé la main droite dans son panier pour la ressortir armée du terrible couteau.

Alors,tenant l'arme basse le meurtrier marcha sur sa femme la tardant de son arme un coup à droite de l'aine,deux coups au ventre pour frapper une quatrième fois entre les fausses côtes du côté gauche et faire une plaie béante intéressant la plèvre.

En voulant défendre sa mère, Léontine Willems reçut un terrible coup d'arme au bas ventre, et la petite Hélène un coup à la main droite.

Pour esquiver les coups que leur portait le meurtrier, les victimes tournaient autour d'une table ronde se trouvant dans la pièce et c'est ainsi, qu'affolées, elles gagnèrent le magasin, puis la rue pour appeler au secours.

Pendant ce temps, Rossel, l'arme haute, le regard terrible, marchait sur Valentine. Se sentant perdue, cette jeune fille saisit d'instinct une chaise et la présentant parvint à parer les coups que lui portait le criminel. Elle fit mieux. Prise soudain d'une juste fureur, elle s'arma d'un tisonnier et frappant sur Rossel parvint à le mettre *en fuite*.

Secours aux victimes

Les cris déchirants des trois femmes ne tardèrent pas à attirer l'attention des voisins. Mme Belard, demeurant rue de Mouvaux, coin *Louis-Frère, 49*, qui se rendait au numéro 2 de la rue d'Italie, arriva juste à temps pour recevoir dans ses bras la pauvre Léontine, et Mme Bald Valéry, épicière, rue d'Italie, 11, survint au moment où Mme Rossel s'affaissait sur le pavé.

Aussitôt on rentra les victimes dans la maison. MM. les docteurs Derregaucourt et Labbemandés en toute hâte, arrivèrent aussitôt pour prodiguer leurs soins aux blessées, dont deux, la mère et Léontine Willems sont gravement atteintes.

Arrestation du meurtrier

Son forfait accompli, poursuivi par sa belle-fille Valentine, Rossel profitant du désarroi général, sortit de la buvette-épicerie, d'un calme effrayant, son panier toujours au bras gauche et son énorme couteau dans la main droite.

Sans hâte, il descendit la rue d'Italie, tourna la rue de Mouvaux, se dirigeant vers la place.

C'est alors que M. Deleschuse Louis, coiffeur rue d'Italie, accompagné de deux autres courageux citoyens, dont nous regrettons de ne pas savoir les noms, se mit à la poursuite du meurtrier et le rejoignant, l'arrêta sans que Rossel opposa la moindre résistance, se contentant de dire à M. Deleschuse qu'il connaissait : « A cette heure, on peut couper «mon tête», ça ne me fait rien ».

Puis il ajouta en tendant son panier à M. Deleschuse : « Te peux le garder, aussi bien je n'en aurai plus besoin ».

Les trois braves citoyens conduisirent le meurtrier, dont la population s'amoncelait est bien établie, au poste de la rue des Arts.

L'enquête de la police. — Le transport à l'Hôtel-Dieu de deux blessées

Le bruit de cette épouvantable tentative de meurtre se répandit en ville avec une rapidité éclair.

M. Berroyer, commissaire central, se transportait aussitôt sur les lieux du drame et par ses ordres faisait transporter la mère et la fille à l'Hôtel-Dieu où elles furent déposées dans la salle Ste-Elisabeth : Mme Rossel dans le lit n° 17 et Mlle Léontine Willems dans le lit n° 3.

De son côté, M. Lâché, commissaire du 1er arrondissement ouvrait une enquête et faisait transférer le meurtrier du poste de la rue des Arts à celui de son commissariat, rue Saint-Vincent-de-Paul.

D'autre part, le parquet était informé du drame.

Depuis le moment de son arrestation jusqu'à midi, le meurtrier n'a manifesté aucun repentir. Il est, même une brute inconsciente, comme satisfait de son acte.

Descente de parquet

Le parquet de Lille, représenté par M. Brosson, juge d'instruction, accompagné de M. Montaigne, son greffier et assisté du docteur Castiaux est arrivé à Roubaix par le train de 2 heures 58.

M. Lâché, commissaire de police, l'attendait à la gare.

Aussitôt ces messieurs se sont transportés au commissariat du 1er arrondissement,puis de là, à l'Hôtel-Dieu.

L'état de faiblesse des victimes était tel, que M. Brosson a à peine pu tirer quelques mots de Léontine. Quant à Mme Rossel, elle n'a pu prononcer une seule parole.

Pendant ce temps, le meurtrier, toujours insouciant et ne semblant pas se rendre compte de la gravité de son forfait, attendait le magistrat à la prison du 1er arrondissement où le parquet, ayant quitté l'Hôtel-Dieu à 4 h. moins 20 minutes, est venu l'interroger. Rossel a avoué son crime, cyniquement, mettant son forfait sur le compte de la colère.

Après le meurtrier, le parquet a entendu sept autres témoins parmi lesquels MM. Minard Edouard, 25 ans, demeurant au Blanc-Seau, rue Dunfort-Rochereau et Charles Tieleman, 20 ans, demeurant rue de Mouvaux 96, les deux citoyens qui, aidés de M. Deleschuse Louis ont procédé à l'arrestation de l'assassin.

Les dépositions des témoins ont été en tous points conformes à notre récit et M. Deleschuse a ajouté que c'est un nommé Oscar Destobeaere, demeurant rue Denfert-Rochereau qui, rue du Luxembourg avait pris le couteau de l'assassin, dans le panier où celui-ci l'avait mis en arrivant rue du Mouvaux.

A 7 heures 20 l'audition des témoins était *terminée et sur l'ordre du parquet* deux gendarmes de Roubaix se saisissaient du meurtrier pour le conduire à Lille.

Cynisme de Rossel

En arrivant à la gare Rossel a été conduit en attendant le train dans la salle de corps de garde.

Comme un orateur narrant une chose toute naturelle, il a fait le récit de son crime, tout en plaisantant avec les personnes qu'il connaissait, disant qu'il avait fait « sa mode et que « ma foi s'il claquait là-bas, on ne viendrait pas l'enterrer à Roubaix. »

Aux cabaretiers qu'il connaissait, il disait qu'il ne viendrait plus boire chez eux.

De très bonne grâce et en toute liberté d'esprit, il a accepté la cigarette que nous lui offrions et au moment où le train qui devait l'emporter allait se mettre en route, disant aux assistants, avec une inconscience absolue : « Allons, amusez-vous bien, au revoir. »

Accompagné de son escorte de deux gendarmes, Rossel a pris place en tête du train, dans le compartiment d'un wagon de 2e classe 1690 et à 4 h. 57, en même temps que le Parquet, il est parti pour Lille.

Détails complémentaires

Rossel était sorti de la « Clé d'Or » le matin après six heures. Il se dirigea vers la gare où il eut bien connu, traversa les quais et vint rue de l'Ouest.

Sous prétexte qu'il était trop bonne heure pour se rendre au Minck il alla chez sa femme rue d'Italie pour boire un verre de genièvre et là, pria de colère, il commit son crime.

L'état des victimes

La blessure de la jeune Hélène ne cause aucune inquiétude, mais l'état de Louise Taghon et de Léontine Willems est des plus alarmants.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

A la Chambre

L'élection sénatoriale du Rhône

Paris, 28 mars. — C'est tout au plus si le Sénat pourra entamer demain la discussion du budget. *La Haute Assemblée doit, en effet*, statuer d'abord sur l'élection du Rhône qui a donné lieu à de si nombreuses et à de si vives protestations. Dans cette élection, trois députés sortants, MM. Millaud, Guyot et Boufflier, furent réélus au premier tour de scrutin ; le quatrième, M. Million, fut battu au second tour par M. Gourju et le cinquième, M. Thévenet, battu au troisième tour par M. Reyniquet.

M. Thévenet avait obtenu 352 voix au premier tour, 367 au second et 340 seulement au troisième scrutin qui a eu lieu aujourd'hui. M. Reniquet réunissait successivement 319 voix, 354 et 360. Les protestataires contestent la validité de certains bulletins et soutiennent que M. Thévenet était élu au deuxième tour.

Le 3e bureau du Sénat, après avoir fait une enquête approfondie, après avoir entendu un certain nombre de témoins, notamment M. Thévenet, a refusé de se prononcer et le rapport de M. Monestier se borne à exposer les faits, sans conclure, en laissant au Sénat le soin de se prononcer. Le débat, qui sera certainement fort animé, occupera sans doute toute la séance. C'est le plus important de cette nature qui se produise au Luxembourg depuis l'élection de M. Constant.

Les interpellations

Paris, 28 mars. — La Chambre devait consacrer sa séance de vendredi à plusieurs interpellations sur les affaires de Madagascar. Depuis, M. Isambard sur le captage des sources de l'Ilon et de M. d'Agoult sur une concession de terrain en Afrique, mais, pour ne pas interrompre le cours de l'armée coloniale, elle les a renvoyées au 5 avril, avec l'assentiment de leurs auteurs. Ces interpellations toutes spéciales ne sont d'ailleurs pas susceptibles de soulever la question ministérielle et si une nouvelle bataille doit être livrée au cabinet avant les vacances de Pâques, personne encore n'a manifesté l'intention de l'engager.

L'impôt sur le revenu

Paris, 28 mars. — La Commission de l'impôt *sur le revenu a entendu* M. Caillaux, ministre des finances, qui a déclaré étudier encore le projet qu'il doit déposer et qui le sera incessamment.

Il est probable que la Commission déposera son rapport à la Chambre, vers le 12 avril, avant la séparation.

Le 14 Avril jour férié.

Paris, 28 mars. — La commission du travail a examiné la proposition de M. Bertaux tendant à déclarer le 14 avril, jour *férié*.

Cette commission a été saisie de plusieurs pétitions émanant de petits détaillants parisiens qui protestent contre le chômage qui résulterait de l'adoption de la proposition Bertaux, du vendredi-saint au mardi suivant.

Au Sénat

L'amnistie

Paris, 28 mars. — La Commission de l'amnistie, réunie sous la présidence de M. Clamageran, a décidé d'abord d'entendre à une prochaine séance, après la discussion du budget, le ministre des finances sur la portée fiscale de l'amnistie.

La commission a ensuite commencé l'examen de l'article 1er de la proposition votée par la Chambre des députés.

Elle a décidé de renouveler sa demande de renseignements au garde des sceaux sur les bénéfices de l'amnistie, tant pour les instances engagées à la suite de l'affaire Dreyfus que sur l'état des condamnés à l'occasion des troubles algériens.

Mort du comte Benedetti
notre ambassadeur à Berlin en 1870

Paris, 28 mars. — Le comte Vincent Benedetti, ancien ambassadeur de France à Berlin, grand-croix de la Légion d'honneur, qui était *malade depuis quelques jours*, est mort ce matin à dix heures.

Le comte Benedetti était né à Bastia le 29 avril 1817. Son père, avocat, fut élu juge au tribunal de cette ville, puis conseiller à la cour. Après avoir fait ses études de droit à Paris, Vincent Benedetti fut nommé en 1840 élève consul à Alexandrie ; en 1845, consul au Caire ; en 1848, consul général à Palerme ; en 1855, il passa comme premier secrétaire à l'ambassade de Constantinople. Il fut ensuite premier ministre plénipotentiaire en Perse. Il refusa ce poste et devint, la même année, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

En cette qualité, il fut secrétaire du congrès de Paris en 1856. L'année suivante, il fut nommé ministre de France auprès du roi d'Italie ; mais trop engagé dans la politique italienne, il se retira en même temps que le ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel, lorsque fut proclamé le traité de Villafranca. En 1861, qui transportait à Florence la capitale de l'Italie.

Après être resté deux ans en non-activité, il fut appelé au poste d'ambassadeur à Berlin. et, dès lors, fut mêlé directement aux événements qui devaient du ro é jouè par le Prusse.

En 1866, il incarna, au nom de son gouvernement, en faveur de l'Autriche auprès du gouvernement prussien, mais il ne put empêcher celui-ci de réaliser à son profit les agrandissements qu'il poursuivait.

L'année suivante, il dirigea les négociations qui semblèrent un instant donner le Luxembourg à la France. Bismarck, peu gêne de scrupule, sut lui faire cerfre de sa main un projet de traité de partage de la Belgique qui représentait les idées mêmes des deux côtés dans la conversation des deux diplomates, mais qui, rendu public en 1870, après la déclaration de guerre, produisit un effet très fâcheux et fut exploité contre la France. Il se trouvait à ce poste, lorsque surgirent les complications amenées par la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Il se rendit alors à Ems, où se trouvait le roi de Prusse.

On sait que l'un des motifs donnés à l'affaire de la déclaration de guerre fut le refus que le roi aurait opposé, en termes peu courtoises, à une demande d'audience qui lui fut adressée par l'ambassade de France. D'après la correspondance et les déclarations de ce dernier, il résulte que rien de pareil ne se serait passé.

En 1871 le comte Benedetti fut mis à la retraite. La même année, il publiait sous ce titre : *Ma Mission en Prusse*, un livre dans lequel il racontait et expliquait les even-ments auxquels il avait pris part. Dès lors il a vécu à Paris éloigné de la politique.

Il a été élu membre du Conseil général de la Corse pour le canton de Monza en 1877, et réélu en 1883.

Napoléon III lui avait conféré le titre de comte et il était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1866.

Il y a quelques jours, il était tombé malade chez la princesse Mathilde, 20, rue de Berry, c'est là qu'il est *mort*.

Le travail de nuit des couturières

Marseille, 28 mars. — Le tribunal correctionnel a jugé hier trente personnes qui avaient été poursuivies sur procès-verbal de l'inspectrice du travail. Ces trois personnes qui sont à la tête d'ateliers importants de jeunes filles, avaient empêché l'inspectrice de pénétrer dans leur atelier pour constater qu'on n'y travaillait pas la nuit, d'après les termes de la loi de 1892. Le tribunal vient de prononcer les infractions en récidive, a condamné l'une de ces couturières à 400 fr. d'amende, l'autre à 200 et la troisième à 100 *francs*.

LA GUERRE
ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

La situation

Les forces boers qui ont évacué la colonie du Cap, après quinze jours d'une marche longue et difficile, ont réussi à se concentrer au nord du Basoutoland. Avant-hier elles ont pu, sous Olivier, chasser de Ladybrand la colonne anglaise détachée contre elle.

La petite armée boer, avec ses quinze canons remonte maintenant vers le Nord. Le général French regonce à l'arrêter. Il est, probable qu'elle atteindra sans encombre, après un long